

## DELEGATION DE POUVOIR POUR LA VENTE DU 'HAMETS 5780 - 2020

Formulaire à remplir au stylo et à retourner à la CIG  
par fax au 022 317 89 90, e-mail : culte@comisra.ch  
ou par courrier à l' Avenue Dumas 21, 1206 Genève

où il doit parvenir **IMPERATIVEMENT ET AU PLUS TARD : LE MARDI 7 AVRIL à 9h00**,  
sous peine de nullité

Ce pouvoir peut être remis sans aucun inconvénient plusieurs jours avant la prise d'effet de la vente. Il est donc inutile d'attendre le dernier moment.

Je soussigné/e : \_\_\_\_\_  
Demeurant : \_\_\_\_\_

donne par la présente, mandat à Monsieur le Grand Rabbin Dr. Izhak DAYAN, de

- vendre en mon nom et de manière à exclure pour moi tout droit de propriété sur cette matière, tout le 'hamets (levain) qui se trouve - sous toutes ses formes - dans mon appartement et/ou dans ma cave et/ou dans ma chambre faisant partie d'un immeuble sis à (adresse) :  
\_\_\_\_\_

ainsi que dans tous les autres locaux situés à une adresse différente (box, voiture, bureau, résidence secondaire, etc.)  
\_\_\_\_\_

- et en même temps de louer à la personne qui se rendra acquéreur du 'hamets les lieux où se trouve entreposé le 'hamets de n'importe quelle substance.

Ci-dessous, liste des différentes sortes de produits concernés par cette vente :  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

celui-ci étant entreposé dans les lieux suivants :  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Je donne à Monsieur le Grand-Rabbin **Dr. Izhak DAYAN** tout pouvoir d'agir pour moi au mieux comme il le jugera à propos.

Fait à Genève, le :

Signature :